

ENFANTS FRANÇAIS DÉTENUS EN SYRIE : UNE CONDAMNATION PAR LA CEDH DÉSHONORANTE POUR LA FRANCE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 14 SEPTEMBRE 2022

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) vient de rendre un arrêt très attendu condamnant la France pour son refus de rapatriement d'enfants français détenus depuis plusieurs années dans les camps du Nord-Est syrien.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme), qui n'a eu de cesse d'appeler au rapatriement de ces enfants, se félicite de cette décision confirmant la conduite déshonorante de la France qui viole de façon manifeste les droits fondamentaux de ces enfants depuis des années.

Celle-ci est d'autant plus importante qu'elle a vocation à s'appliquer également aux centaines de ressortissants européens actuellement détenus en Syrie.

La LDH regrette néanmoins que le gouvernement français doive attendre d'être condamné par la CEDH pour respecter ses engagements internationaux et pour faire preuve d'humanité vis-à-vis de ces enfants qui ne sont coupables de rien mais doublement victimes : du choix de leurs parents d'abord, qui devront être jugés, et de l'abandon de leur pays ensuite.

La LDH appelle les autorités françaises à exécuter sans délai cette décision et restera attentive à la réponse nécessaire et urgente que la France y apportera : chaque jour qui passe étant un jour de trop pour ces enfants et leurs mères.

